



Digne-les-Bains, le 5 février 2020

Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Déclaration de candidatures

Le dépôt des candidatures pour le premier tour des élections municipales s'ouvre ce lundi 10 février.

Il sera clos le jeudi 27 février 2020 à 18h00.

Les candidatures doivent être déposées par arrondissement auprès de la préfecture ou des sous-préfectures. Toute candidature envoyée par courrier ou par courriel est irrecevable.

La prise de rendez-vous se fait en ligne à l'adresse suivante :

www.rdvmun.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/RDV-elections-municipales

Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier moment pour déposer leur candidature afin de pouvoir éventuellement compléter leur dossier en cas de besoin.

La préfecture recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Digne-les-Bains de 8h30 à 12h30 du 10 février au 26 février 2020, et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

La sous-préfecture de Barcelonnette recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Barcelonnette du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 du 10 février au 26 février 2020, et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

La sous-préfecture de Castellane recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Castellane de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du 10 février au 26 février 2020, et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

La sous-préfecture de Forcalquier recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Forcalquier de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du 10 février au 26 février 2020, et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la préfecture www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (actualités > guides du candidat) afin de préparer au mieux le dépôt des candidatures.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.